



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 26
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).
Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE_2021_057

OBJET : SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE –ECLAIRAGE TERRAIN D'HONNEUR STADE DE PERETTE

Madame Danielle BARREYRE informe l'assemblée que les installations d'éclairage actuelles de certains terrains sportifs des stades ne produisent plus aujourd'hui les flux recommandés pour les niveaux de pratique actuels et ne sont plus conformes aux règles d'homologation.

Il est proposé une mise à niveau des équipements passant par le remplacement des mâts et des projecteurs par du matériel plus approprié pour le terrain d'honneur de Pérette.

Cet équipement s'inscrit dans l'objectif de contenir les coûts de consommation des flux, d'être en adéquation avec les obligations règlementaires, et les principes de transitions énergétiques.

Les travaux estimés à 55 000 € peuvent être subventionnés par le Département de la Gironde.

Le plan de financement serait le suivant :

Estimation modernisation éclairage des équipements sportifs..... 55 000 € HT
Subvention du Département de la Gironde 20 % (+coef.1.20) 13 200 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité 41 800 €
La Commune préfinancera la TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Considérant la démarche de de mise aux normes de l'éclairage des équipements sportifs,
Considérant que ce nouvel éclairage permettra d'accueillir de nouvelles compétitions,
Considérant la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de la Gironde,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de procéder à la réhabilitation de l'éclairage du terrain d'honneur de Pérette.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 20 % (affecté du coefficient de solidarité 2021, fixé à 1,20) d'un montant de 13 200 €.

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ainsi que la TVA.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

